

J-10 pour profiter de la baignade au Bassin de la Villette

Inaugurée le mardi 18 juillet par Anne Hidalgo, la baignade dans les 3 bassins de la Villette est un véritable succès ! Cette initiative inédite offre aux Parisiennes, Parisiens et visiteurs la possibilité de se baigner en eau libre pour la première fois dans la capitale.

L'édition 2017 de Paris Plages a vu, depuis le 17 juillet et jusqu'au 10 septembre, l'ouverture de la baignade du Bassin de la Villette pour sa première année d'exploitation.

Depuis la mi-juillet, la baignade au Bassin de la Villette est donc possible et ouverte à toutes et tous, gratuitement d'une manière sécurisée puisque 6 maîtres-nageurs sauveteurs de la Ville de Paris surveillent les baigneurs, petits et grands et sous le contrôle constant de la qualité de l'eau de baignade.

Ouverts de 11h à 21h du lundi au dimanche, les 3 bassins de taille et de profondeurs différentes ont accueilli de nombreux visiteurs et baigneurs ! Au total, ce sont **53 042 entrées** (au 30 août) qui ont été comptabilisées sur le site de la baignade, un véritable succès pour cette première édition !

Il reste donc 10 jours aux baigneurs pour profiter des bassins et de la base nautique qui agrémente le site du Bassin de la Villette avec des transats, des buvettes et des glaciers puisque le site fermera ses portes le 10 septembre prochain.

Les objectifs de la Ville de Paris sont multiples. Tout d'abord, créer des îlots de fraîcheur dans un contexte de changement climatique qui oblige les villes et les dirigeants à agir pour améliorer les conditions de vie de ses habitants. La baignade à la Villette l'a prouvée durant tout cet été !

De plus, dans le cadre du plan d'accompagnement de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques, se baigner dans le bassin de la Villette était la 1^{ère} étape de reconquête des eaux de baignade à Paris avec comme perspective la possibilité pour tous les parisiens de se baigner dans la Seine en 2024.

Contacts presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61